

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2022-084

L'an deux mille vingt deux, le 23 juin à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 juin 2022

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 23
 votants : 28

OBJET :

Plateforme Stage-In
 Reconduction du dispositif
 pour 2022-2023

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Roland POURCHET, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI.

Roland POURCHET donne pouvoir à Francis DELORT
 Christiane BARRY donne pouvoir à Philippe SUDRAT
 Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE
 Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
 Monique PLAZZI donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Céline BOYARD

Rapporteur : P. MILLET-LACOMBE

Vu la délibération n°2021-100 du 30 septembre 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place d'une plateforme digitale permettant de faciliter la réalisation des stages, appelée Stage-In ;

Considérant le programme "Territoire d'Industrie" ;

Considérant que cette plateforme s'étend sur la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord ;

Considérant le bilan de cette plateforme au titre de l'année scolaire 2021-2022 ;


Considérant que le terme de la convention de déploiement de la plateforme Stage-In échoit le 30 juin 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le renouvellement du dispositif pour l'année scolaire 2022-2023 pour un montant de 2 000 € ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document afférent au présent dossier.

Au registre sont les signatures
 Pour extrait certifiée conforme,

Le Président




D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
 087-248700189-20220623-DC2022860207-AR
 Date de télétransmission : 27/06/2022
 Date de réception préfecture : 27/06/2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.